



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE PIE XII
AU RÉGENT DE THAÏLANDE,
S. E. M. NAI PHANOMYONG PRIDI***

Excellence, salut et prospérité.

Il Nous est agréable d'informer Votre Excellence qu'en Notre qualité de Chef Suprême de l'Eglise Catholique, répandue dans le monde entier, Nous avons constitué canoniquement en un Vicariat apostolique, qui prendra le nom de Chanthaburi, une partie du territoire du Vicariat apostolique de Bangkok, et placé à sa tête un évêque de la nation thaïlandaise en la personne de Monseigneur Jacques Louis Cheng, pour y être le chef religieux des catholiques du dit territoire.

Par cette mesure, que Nous avons prise volontiers et de Notre plein gré, Nous avons commencé à réaliser le dessein que s'était proposé le Saint-Siège dès l'année 1555 de l'ère chrétienne, date de l'introduction de la religion catholique au Siam : y confier progressivement le soin de ceux qui embrasseraient l'Évangile dans ces régions à des ministres sacrés originaires du pays même.

Que si, du fait que la religion catholique n'a pas toujours, au cours des siècles passés, joui au Siam de toute la tranquillité désirable, les prêtres thaïlandais sont, aujourd'hui encore, en trop petit nombre pour assumer la cure pastorale des chrétiens dans tout le pays, Nous avons bon espoir cependant qu'ils augmenteront suffisamment en nombre dans l'avenir pour que ce très ancien désir du Siège apostolique devienne bientôt une heureuse réalité.

En donnant directement connaissance à Votre Excellence de Notre décision, qui, Nous Nous plaignons à le croire, lui sera agréable, Nous désirons lui exprimer Notre intime confiance que ce nouveau Vicaire apostolique, de même que les prêtres qui lui prêteront leur aide dans sa tâche et tous ceux qui se dévouent à faire connaître et à étendre la religion catholique en Thaïlande bénéficieront de votre bienveillance et de votre protection. Nous sommes confirmé dans cet espoir et dans cette confiance par les déclarations que Votre Excellence a fait dernièrement au sujet de la liberté religieuse dans ce pays aussi bien que par l'agréable souvenir des manifestations d'estime réciproque et de mutuelle sympathie qui, à maintes reprises, marquèrent dans le passé les relations entre le Siège apostolique et le Royaume de Thaïlande. Il Nous plaît de rappeler ici

brièvement l'accueil honorable fait, le 18 octobre 1673, par Sa Majesté le Roi Somdet Phra Rama Tibodi III aux envoyés qui lui apportaient un message du Souverain Pontife Clément IX, la visite solennelle faite à Rome, le 3 juin 1897, par Sa Majesté le Roi Chulalongkorn à Notre Prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, et, enfin dans des temps plus proches, l'audience accordée avec bienveillance, le 23 avril 1926, par Sa Majesté le Roi Prajadhipok au Délégué apostolique Monseigneur Constantin Aiuti, envoyé par Notre immédiat Prédécesseur Pie XI, d'inoubliable mémoire.

Aussi souhaitons-Nous de tout cœur que la nouvelle mesure que Nous venons de prendre contribue, elle aussi, à resserrer ces liens d'estime et d'amitié, et prions-Nous le Dieu Tout-Puissant d'assister de ses célestes dons Votre Excellence et d'accorder une vraie prospérité à tout le peuple de Thaïlande.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 29 octobre de l'année 1944, la sixième de Notre Pontificat.

** Actes et Documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale, vol. 11 p.596-597.*
